

Charte d'adhésion entre l'Agence universitaire de la Francophonie et ses membres

[L'établissement adhérent], représenté par son [Recteur, Président, Directeur, etc.] déclare avoir pris connaissance des statuts de l'Agence universitaire de la Francophonie et de la teneur de cette charte.

L'Agence universitaire de la Francophonie vise à rassembler autour de ses principes et objectifs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche travaillant, selon l'article 1 des statuts adoptés lors de l'Assemblée générale de Québec le 18 mai 2001, « partiellement ou entièrement » en français à travers le monde.

Dans ce cadre, l'adhérent s'engage à respecter les statuts, valeurs et missions de l'Agence universitaire de la Francophonie, et tout particulièrement la solidarité entre les institutions membres, et aussi à :

- faciliter la participation des étudiants, des professeurs, des chercheurs et des personnels aux activités et aux programmes de l'Agence universitaire de la Francophonie ;
- développer des partenariats et des actions communes avec les autres institutions membres de l'Agence universitaire de la Francophonie et ouvrir son institution aux étudiants, aux professeurs, aux chercheurs et aux personnels de tout l'espace francophone ;
- diffuser les appels d'offre de l'Agence universitaire de la Francophonie ;
- mettre en ligne, sur son site Internet, une présentation en français de son institution et de l'Agence universitaire de la Francophonie ;
- mettre à disposition de l'Agence universitaire de la Francophonie des renseignements statistiques nécessaires pour la publication annuelle de l'Annuaire des membres de l'Agence universitaire de la Francophonie ;
- s'acquitter du paiement de sa cotisation ;
- maintenir et développer l'usage du français dans ses activités de formation, d'enseignement et de recherche.

Dans le cas où l'adhérent est un centre de recherche, membre titulaire, celui-ci s'engage à :

- utiliser le français comme langue de travail ;
- faire connaître en français ses recherches.

Date

Prénom et nom du Recteur / Président /
Directeur

Cachet de l'établissement et signature